Point sur la réforme de la Masterisation au 1er décembre 2009

Un document sur la réforme du recrutement et de la formation des enseignants a été remis aux organisations syndicales le vendredi 13 novembre 2009 lors de leur rencontre avec les directeurs de cabinets des ministres de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Voir :

http://www.educpros.fr/uploads/media/Masterisation Document remis aux syndicats
novembre 2009.pdf

Par ailleurs, un document comportant les analyses du groupe de synthèse (GS) des travaux des groupes techniques (GTT) de propositions sur la « Mastérisation » des recrutements a été diffusé le 27 octobre 2009. Voir : http://www.fabula.org/actualites/documents/34228.pdf

Principaux éléments du document ministériel du 13/11 et en italiques, les propositions du GS et des GTT. En gras, quelques commentaires sur le texte.

Forme et contenu des concours d'enseignement

Les concours pourront être présentés par tout étudiant inscrit en 2^e année de Master ou déjà titulaire d'un Master. Ils ne se confondent pas avec la validation des diplômes de master et n'ont pas vocation à attester les mêmes acquis.

L'adossement des concours aux masters permettra de valider des compétences en langues et en informatique pendant la scolarité de l'étudiant, qui ne seront pas évaluées de nouveau pendant les épreuves de concours mais constitueront des pré-requis.

La question du choix entre master « spécialisés enseignement » et masters généralistes était cruciale pour les GTT, et dès l'introduction du texte de synthèse, le choix du premier a été écarté au profit du second car l'imbrication masters / recrutement serait trop forte, les étudiants titulaires de ce diplôme spécialisé enseignement échouant aux concours seraient pénalisés et cela impliquerait une régulation des flux à l'entrée de M1. Des masters « généralistes » seraient, eux, négociables sur le marché de l'emploi. Ils comprendraient des actions de professionnalisation progressives, en s'appuyant sur des parcours

complémentaires : (voir p. 2-3). Le risque de voir se constituer un vivier de « reçus collés » est ainsi évacué dès l'introduction (pp. 2-3).

Les concours auront désormais deux épreuves d'admissibilité à caractère disciplinaire et deux épreuves d'admission comportant une dimension professionnelle.

- Les deux épreuves d'admissibilité sélectionnent selon le niveau scientifique dans la ou les discipline(s) (PE, PLP) concernées, car appuyées sur des masters généralistes, et ne comporteront pas d'évaluation didactique ou pédagogique.

Pour le CRPE : une épreuve de français/culture humaniste et une de mathématiques/sciences. Les programmes scolaires constituent l'univers de référence des savoirs évalués. Les programmes des concours traduiront de manière adaptée cet objectif.

(Voir GS, pp. 6-7)

Les groupes techniques de travail (GTT) proposent que le candidat porte sur ce corpus de savoir un certain regard critique, notamment sur des aspects épistémologiques et historiques (CAPES, CAPET...).

NB: Il n'y a aucune épreuve de langues, qui constituent les « pré-requis » inclus dans la formation de master.

- Les épreuves d'admission vérifieront l'aptitude à enseigner et la capacité à contextualiser son enseignement ou sa mission éducative (connaissances des publics, des degrés d'enseignement, des 2 curriculums de formation...).

La 1^{ère} épreuve sera une leçon, qui pourra s'appuyer le cas échéant sur un montage expérimental pour les sciences ou des activités professionnelles antérieures, notamment pour les PLP.

La 2° épreuve consistera à analyser un dossier proposé par le jury dans un champ disciplinaire et comportant des documents (écrits, sonores, iconographiques...). Sera aussi évaluée la compétence « agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable ».

Pour le GS, la 1ère épreuve consiste en la construction concrète d'un enseignement et vérifie si la capacité du candidat à transposer ses connaissances universitaires au niveau des classes, en fonction des programmes et avec l'aide de documents, notamment les manuels. La 2e épreuve consiste en l'analyse d'un dossier comportant des documents ou des situations à

caractère pédagogique et didactique (voir pp. 7-8) ; y serait aussi évaluée la « connaissance du système éducatif » et les stages pourront y être évoqués.

Les GTT proposaient que la 2^e épreuve s'appuie sans en faire une exclusive sur le rapport de stage, qui ne pouvait cependant être que le support de l'épreuve et ne ferait pas lui-même l'objet d'une évaluation. L'épreuve « connaissance du système doit être en cohérence avec la professionnalisation progressive du candidat et ne pas être une simple accumulation de connaissances académiques. Le GTT CRPE propose une épreuve à part entière qui élargirait cette connaissance du système à celle de ses valeurs. Aucun des GTT 2^d degré ne retient la nécessité de cette épreuve ; ils lui préfèrent un questionnement intégré à la « leçon » (pp. 4-5).

Calendrier des épreuves

Les épreuves d'admissibilité et d'admission auront toutes lieu pendant l'année de M2 : les étudiants qui le souhaitent pourront présenter les concours du 1^{er} et 2d degrés la même année.

CRPE : admissibilité : septembre. Résultats : novembre. Admission : mai-juin.

CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP, CPE: écrits dès décembre. Résultats: mi-janvier. Admission: mai-juin.

Agrégation : écrits en avril. Oraux en juin-juillet.

La période séparant les résultats permettra de compléter la formation aux méthodologies de la recherche et de favoriser l'ouverture internationale. Pour les non-admissibles, elle sera focalisée sur le projet professionnel, par des compléments de formation et un stage en situation métier.

(voir GS pp. 8-9)

Les GTT penchaient pour une admissibilité en début de M2 et une admission en fin de S4, pour conserver le rythme du master, consacrer le S4 au travail d'étude et de recherches et à la professionnalisation au travers des stages (pp. 5-6).

Contenu des masters

Les concours n'étant pas les seuls débouchés professionnels des masters, ils ne doivent pas être construits en fonction des épreuves de concours. La réussite aux épreuves d'admissibilité ne constitue pas une condition de validation du master. Les masters doivent prévoir des possibilités de poursuite d'études à finalités professionnalisantes autres que l'enseignement pour les non-admissibles. Les masters ont vocation à permettre l'insertion professionnelle et à proposer une poursuite d'études, y compris vers la recherche.

Aux côtés des masters disciplinaires adaptés aux concours du 2d degré devra émerger une offre de masters s'appuyant sur plusieurs disciplines poursuivant une finalité professionnelle large, dont celle de répondre aux besoins de recrutement de PE polyvalents et de PLP bivalents.

Les étudiants se destinant à l'enseignement pourront construire un parcours complémentaire, à partir des champs de formation des masters actuels. Les modules complémentaires ne doivent pas les enfermer dans une voie trop spécialisée. (voir GS p. 8)

Cadrage des masters:

M1 : dominante disciplinaire avec parcours complémentaires de découverte professionnelle :

- Enseignement de M1 « généralistes » avec contenus scientifiques « classiques » ;
- Modules complémentaires : culture générale et histoire de la discipline ;
- Stages préparatoires d'observation et de pratique accompagnée.

M2 : Poursuite des enseignements disciplinaires avec parcours complémentaires de professionnalisation :

- formation disciplinaire et préparatoire au mémoire de master
- modules complémentaires de préparation aux épreuves orales à caractère disciplinaire et professionnelle
- stages en responsabilité, offerts majoritairement aux candidats admissibles.

Le GTT 1^{er} degré propose des masters généralistes soit ouverts sur tous les domaines, soit avec une préparation modulaire à partir de masters existants mais centrés sur les deux domaines français/lettres et maths/sciences. Les masters 1 et 2 devront comprendre la préparation aux pré-requis (sport, langues, arts...).

Le GTT 2^e degré évoque une plus grande marge de manœuvre des universités pour le M1, dont la base est à 70% disciplinaire ; le M2 comprendra une plus grande professionnalisation (60%), notamment avec les stages en responsabilité.

Le GTT PLP propose soit un parcours « enseigner dans la voie professionnelle » s'appuyant sur un master de spécialité, soit un master « enseigner dans la voie professionnelle » avec des options par spécialité (voir pp. 5-6).

Organisation des stages

Les stages suivis ne peuvent pas être une condition pour se présenter à une épreuve et ne peuvent lui servir de support. Les stages effectués en milieu scolaire représentent un atout certain pour les épreuves orales d'admission.

Le recteur est responsable, en liaison avec les établissements, de la répartition de l'offre de stages et de son adéquation avec les cursus des masters.

- Stages préparatoires d'observation et de pratique accompagnée : offerts aux étudiants de M1 ou en début de M2 par groupes de 2 à 3 personnes par classe, proposés à différents moments de l'année et compatibles avec les cursus de M1.
- stages en responsabilité en M2, filés ou groupés, selon les impératifs liés aux lieux de stage et aux cursus de M2; offerts en priorité aux admissibles et rémunérés.

Le GTT agrégation a évoqué les stages, sans préciser leurs positionnements mais en prônant une part de formation au métier dès les masters ou la préparation au concours.

Le GTT 1^{er} degré ne souhaite pas de norme pour l'organisation des stages (filés, groupés ou combinaison des deux) et que le GTT 2d degré propose des stages « en responsabilité partagée » filés ou massés lors du S4, qui ne seraient pas de 108h mais de 50 à 72h (voir pp. 9-10).

Le GS retient que les stages ne peuvent être une condition pour se présenter à une épreuve et lui servir de support, même s'ils représentent un atout. Les stages en responsabilité doivent plutôt être suivis par les admissibles au concours, afin d'en trouver en nombre suffisant, et prennent place en M2 et donc plutôt en S4. Les stages filés sont écartés en raison du risque d'absentéisme, notamment s'ils étaient effectués par des non-admissibles (voir pp. 11-12).

NB: une incertitude subsiste sur les stages, qui deviennent facultatifs, ce qui peut rompre l'égalité entre les candidats. En outre, s'ils sont pris en compte à l'oral du concours (voir GS p. 5, 7, 8, 11), les stages de 108h deviendront-ils fortement souhaités puis obligatoires? Les GTT recommandent en effet que les stages servent à l'obtention du master (p. 6), proposition que le GS n'a pas retenue (p. 11).

Formation des professeurs stagiaires

Les lauréats des concours sont professeurs stagiaires et ont la responsabilité d'une ou plusieurs classes. Un tiers de l'année scolaire est consacré à la formation professionnelle. Un cadrage national de leur formation sera élaboré. Des compléments de formation leur seront offerts : pour les PE, formation en langues, sport, arts et musique...; pour tous les niveaux d'enseignement : maîtrise de la classe, retour sur les pratiques professionnelles, découverte des autres niveaux d'enseignement... Dans une logique de portefeuille de compétences, d'autres formations complèteront la formation de manière plus personnelle (échanges entre pairs, conférences, complément didactique, approfondissement d'un thème...). (Voir GS pp. 12).

Les GTT insiste sur le caractère personnalisé des stages d'accompagnement de la prise de poste (p. 10), avec toute l'imprécision que cela comporte. Le GTT 1^{er} degré recommande de définir les contenus de formation en fonction du poste sur lequel le stagiaire est affecté. Le GTT PLP définit ces contenus en « éducations à ». Le GTT 2d degré insiste sur l'acquisition de la connaissance du système éducatif. Le GTT 1^{er} degré recommande un stage filé d'un jor par semaine complété par une courte période de stage groupé. Le GTT PLP que les stages soient concentrés sur le S1 et qu'il soit fait appel au tutorat (voir p. 11).

NB: Aucune référence précise n'est faite à une structure de type IUFM ou école interne. Selon le GS, ce sont les chefs d'établissements, les directeurs d'école et les corps d'inspection qui recensent les demandes de formations, et les recteurs qui doivent élaborer une offre de formation en s'appuyant sur des établissements d'enseignement supérieur, sur les ressources des établissements (professeurs tuteurs) les IPEMF (Instituteurs ou Professeurs des Ecoles Maîtres Formateurs) du 1^{er} degré et les corps d'inspection.

Agrégation

Les analyses du GS des travaux des GTT abordent à part la question des PROFESSEURS AGRÉGÉS. Le GT indique ainsi la vocation des agrégés à enseigner en bac-3 / bac+3 et à être formés à la recherche (càd par et pour la recherche), dès le master et à travers le doctorat. Le GTT note que l'exigence d'un M2 validé va provoquer un effondrement des viviers de candidats et s'interroge sur l'opportunité de revenir sur la condition d'obtention du master pour s'inscrire. Il propose d'intégrer une part de préprofessionnalisation dès le

master ou la préparation du concours et organiser les épreuves de celui-ci pour vérifier les compétences des candidats.

Le GS reprend les premiers points (niveaux d'enseignement et adossement à la recherche) et recommande de modifier le décret fin 2010 pour aligner les conditions de titres requis sur celles des autres concours enseignants. L'adossement fort à la recherche des masters associés et le niveau d'exigence lui conserveraient l'identité particulière de l'agrégation (voir pp. 13-14).